

<https://47.snuipp.fr/CTSD-du-6-septembre-2021>



CTSD du 6 septembre 2021

- Paritarisme -

Date de mise en ligne : lundi 6 septembre 2021

Dernière mise à jour : 6 septembre 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

L'objet principal de ce CTSD portait sur les ajustements de carte scolaire.

Voir les infos dans l'article [Le fil de la carte scolaire 2021](#)

les questions suivantes ont également été abordées.

La balance postes/personnels

- L'IA a accordé 6 exeat et 5 ineat pour cette année.
- Actuellement, pour l'année 2021-2022, 8 contractuels ont été recrutés.

A ce jour, le département est légèrement déficitaire en personnel : tous les postes ne sont pas encore occupés.

Les constellations

Les enseignant-es seront par groupe de 6 à 8.

Les départs pour le premier jour de formation se feront entre le 13 septembre et le 14 octobre où il sera question de la co-construction d'un plan de travail pour l'année.

L'Inspecteur Académique a rappelé qu'il faisait confiance aux équipes et que le principe était de partir du besoin des collègues.

En ce qui concerne les visites croisées, il indique qu'elles pouvaient se dérouler sans la présence d'un CPC ou d'un inspecteur.

Nous avons signalé à nouveau les difficultés pour les remplaçants de changer d'école entre deux classes en constellations éloignées (temps de correction, repas, trajet). L'IEN-Adjoint a répondu qu'ils allaient tenir compte de cette remarque : à suivre...

Quelques précisions sur les conditions sanitaires de rentrée

- Lorsqu'un enseignant est absent, l'inspecteur d'académie a décidé de ne pas répartir les élèves sur les autres classes tant que la FAQ n'est claire sur ce point (en fonction du protocole de non brassage choisi par l'école : par classe, par cycle...).
- Concernant les sorties telles que la piscine ou le cinéma, la FAQ indique que toute structure accueillant d'autre public demandera le pass aux accompagnateurs et aux enseignants, s'il n'y a qu'un accueil scolaire, le pass ne sera pas demandé. L'IA souhaite éviter au maximum qu'il y ait accueil scolaire et accueil public. L'administration interviendra dans ce sens auprès des structures. A suivre...
- Si votre école a besoin de masques pour les élèves, une demande doit être remontée auprès de l'inspection de circonscription. Pour toute difficulté avec une famille refusant le protocole et notamment le masque, il faut contacter immédiatement l'IEN.
« *Quels que soient les aléas du pays ou du monde, les enseignants ne doivent pas être apostrophés par des personnes qui ne sont pas toujours bien éclairées* », dicit l'IA.
- Dans le cas d'un élève revenant d'un pays situé en zone rouge COVID et si vous avez un doute sur la durée de l'isolement, il faudra faire remonter l'information auprès de votre IEN qui donnera la marche à suivre.

AESH/PIALS

Suite à nos demandes d'informations l'inspecteur d'académie a proposé de mettre en place un groupe de travail sur ce point courant octobre, en présence de l'IEN AESH.